



- Texte pour la Plate-forme –

Objectif

La Plate-forme Droits de l'Enfant dans la Coopération au Développement est un groupe informel qui possède une expertise en matière de droits de l'enfant et de coopération au développement. Cette plate-forme vise à créer une assise sociétale et politique aussi large que possible quant à l'importance des droits de l'enfant au sein de la coopération au développement.

Plus spécifiquement, la plate-forme souhaite :

- **Observer** la mise en œuvre du thème prioritaire des 'droits de l'enfant', tel qu'il est repris dans la Loi relative à la Coopération au Développement.
- **informer** les divers acteurs au sein de la coopération au développement et les **soutenir** dans leur contribution aux droits de l'enfant dans la coopération au développement.

La Plate-forme se charge de cette mission en organisant :

- des réunions et des échanges d'informations et d'expertises en matière de droits de l'enfant dans la coopération au développement ;
- un travail de plaidoyer, par des activités de lobby, d'évaluations des politiques et de diffusion de la vision et des recommandations de la Plate-forme ;
- des formations sur le thème des enfants et de leurs droits dans la coopération au développement.

Membres

Afin d'atteindre son objectif, la Plate-forme Droits de l'enfant dans la coopération au développement souhaite réunir différents acteurs. La Plate-forme est ouverte aux institutions, aux organisations et aux particuliers.

Conditions pour devenir membre de la Plate-forme :

- être actif en matière de droits de l'enfant et/ou de coopération au développement
- reconnaître la Convention relative aux Droits de l'Enfant comme base des activités de la plate-forme

La plate-forme est constituée de membres et de membres observateurs. Les membres observateurs ne sont pas tenus par les points de vue de la plate-forme.

En tant que membre de la Plate-forme Droits de l'enfant dans la coopération au développement, chaque organisation maintient son indépendance. Ainsi, chaque organisation peut évidemment continuer à mener ses campagnes personnelles et poursuivre la diffusion d'informations inhérentes à son identité propre à l'égard des différents groupes cibles (sans que cela ne requière l'approbation de la plate-forme).

Fonctionnement

La Plate-forme Droits de l'enfant dans la coopération au développement n'est pas une organisation opérationnelle mais une association de différents acteurs du domaine des droits de l'enfant et de la coopération au développement.

Secrétariat

Un secrétariat est créé pour :

- coordonner les activités de la Plate-forme Droits de l'enfant dans la coopération au développement;
- servir de point d'information externe pour les tiers;
- organiser, diriger et faire les PV des réunions de la Plate-forme Droits de l'enfant dans la coopération au développement.

Le secrétariat n'est pas responsable de la gestion opérationnelle des activités de la plate-forme. L'organisation des activités reste la responsabilité des membres de la plate-forme.

Le secrétariat de la Plate-forme Droits de l'enfant dans la coopération au développement est assuré par l'une des organisations membres de la plate-forme, et ce, pendant une période de deux ans. Ensuite, la plate-forme décide de l'organisation membre qui assurera le secrétariat pendant les deux années suivantes.

Plan d'action

La "Plate-forme Droits de l'enfant dans la coopération au développement " propose au début de chaque année un plan d'action reprenant toutes les activités. Les coûts liés à ces activités sont répartis entre les différentes organisations membres.

Des demandes de subsides peuvent être introduites auprès des autorités pour certaines activités spécifiques, sans que cela influence l'indépendance des activités. Cela a toujours lieu en concertation avec les membres de la plate-forme.

La plate-forme sera active tant au niveau fédéral qu'au niveau régional. Cependant, vu la structure actuelle de l'Etat, la Plate-forme concentrera son travail sur la coopération au développement au niveau fédéral, qui restera son domaine d'action privilégié.